

Payerne, le 13 septembre 2023

Au conseil communal  
De et à  
1530 Payerne

**Rapport de minorité de la commission chargée de la prise en considération du  
postulat « pour des protections hygiéniques accessibles ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

La commission s'est réunie une seule fois dans la salle de Municipalité, le mardi 27 juin 2023.

Le vote de la présente commission ne porte uniquement que sur la prise en considération du postulat intitulé « pour des protections hygiéniques accessibles » déposé le 24 mai 2023 au conseil communal de Payerne. À la suite des débats tenus pendant la commission sur le fond et la forme du postulat, les commissionnaires minoritaires restent convaincues qu'il est important de prendre en considération ce postulat afin de laisser l'opportunité à la Municipalité d'établir un plan.

Les commissionnaires minoritaires vous recommandent de prendre en considération le postulat.

Veillez, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, recevoir nos salutations distinguées.

Catarina Gonçalves Pina



Catia Pires Vieira

